



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROJET DE TERRITOIRE & AVANT-PROJET DU PAZ ET DU RCCZ

Stéphane Coppey
Président
Yannick Délitroz
Conseiller municipal

SOMMAIRE

- Introduction
- Diagnostic territorial
- Objectifs stratégiques politiques
- Stratégies de développement et mesures
- Synthèse des mesures du PAZ

INTRODUCTION

Pourquoi une révision du PAZ

CONFÉDÉRATION

Révision de la LAT
Loi féd. sur l'aménagement du territoire
1^{er} mai 2014



CANTON

Plan directeur cantonal
Approuvé par le Conseil fédéral
le 1^{er} mai 2019



COMMUNE

Mise en conformité de sa zone à bâtir
Avant mai 2026



PU
Périmètre d'urbanisation



PAZ
Plan d'affectation des zones

RCCZ
Règlement communal des constructions et des zones

INTRODUCTION

Information

- Selon la loi, en cas de révision de son plan de zone, le Conseil municipal doit informer la population des objectifs visés et du déroulement de la procédure.
- La Commune de Monthey informe la population à travers les canaux de communication suivants : présentations publiques, pilier public, site internet et brochure envoyée en tout-ménages.
- www.monthey.ch/amenagementduterritoire

DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE TERRITORIAL

▼
COMPTE RENDU



OBJECTIFS STRATÉGIQUES POLITIQUES

▼
LISTE



- Paysage et environnement
- Urbanisation
- Économie et enseignement
- Mobilité
- Énergie et développement durable

VISION DIRECTRICE ET STRATÉGIES

▼
RAPPORT



CARTES



Projet
de territoire



+

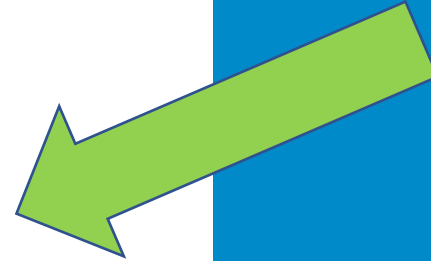
▼
MESURES

▼
PLAN DU PAZ



+

RCCZ





Diagnostic stratégique territorial

- élaboré selon les thématiques paysage, urbanisation et mobilité.
- pose les bases pour l'élaboration des options de développement communales.



Diagnostic stratégique territorial

Paysage et environnement

- 3 identités territoriales et paysagères (plaine, coteaux, montagne)

Urbanisation

- Un territoire dynamique en pleine mutation
- Un riche patrimoine bâti
- Des sites stratégiques de développement / territoire économiquement attractif

Mobilité

- Des déplacements voués à évoluer.

Objectifs stratégiques politiques 1/2



- **Objectifs paysage et environnement :**
 - Valoriser la trame paysagère, naturelle et les espaces publics.

- **Objectifs urbanisation :**
 - Consolider les vocations des pôles stratégiques.
 - Planifier une densification qualitative et ciblée au sein du périmètre d'urbanisation.

Objectifs stratégiques politiques 2/2



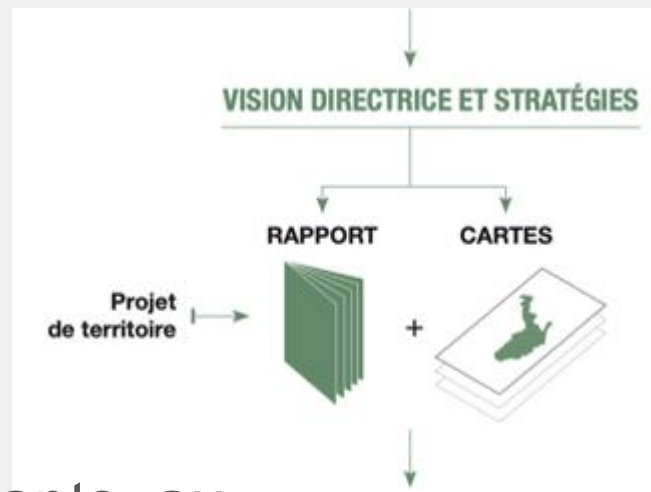
- **Objectifs économie et enseignement :**
 - Renforcer l'attractivité économique de la commune en vue de consolider son rôle de ville centre du Chablais.
- **Objectifs mobilité :**
 - Développer une stratégie de mobilité innovante et adaptée.
- **Objectifs énergie et développement durable :**
 - Promouvoir la transition énergétique.
 - Favoriser les ressources renouvelables.

Stratégie 1 : Affirmer la charpente paysagère et naturelle

La nature et le paysage contribuent à la qualité de vie des habitants, au maintien de la biodiversité et aux objectifs de développement durable.

Cette stratégie a pour buts de :

- Maintenir les espaces naturels.
- Préserver les surfaces agricoles.
- Favoriser la création de parcs et espaces ouverts de détente.
- Préserver et valoriser le patrimoine paysager et patrimoine arboré.
- Lutter contre le réchauffement climatique.



Création d'espaces ouverts qualitatifs & valorisation des bords de la Vièze

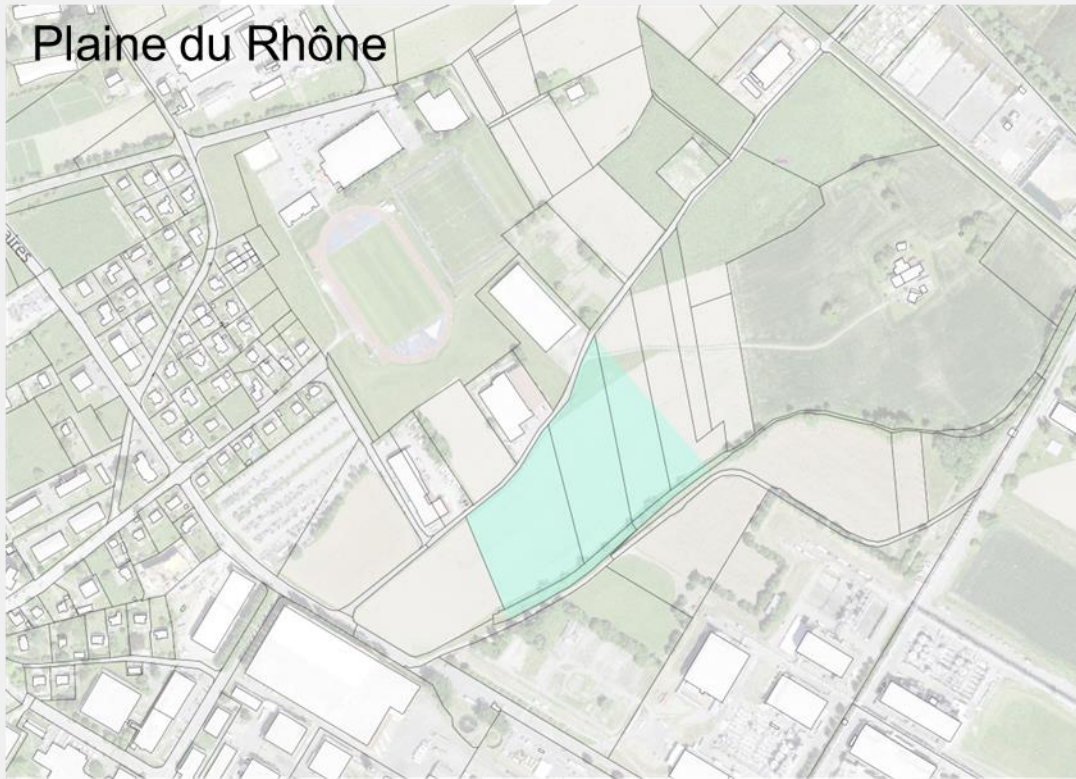


Zone centre



Zone de construction et installation d'intérêt public

Maintien de la ceinture agricole en plaine



Zone d'affectation différée



Zone agricole I

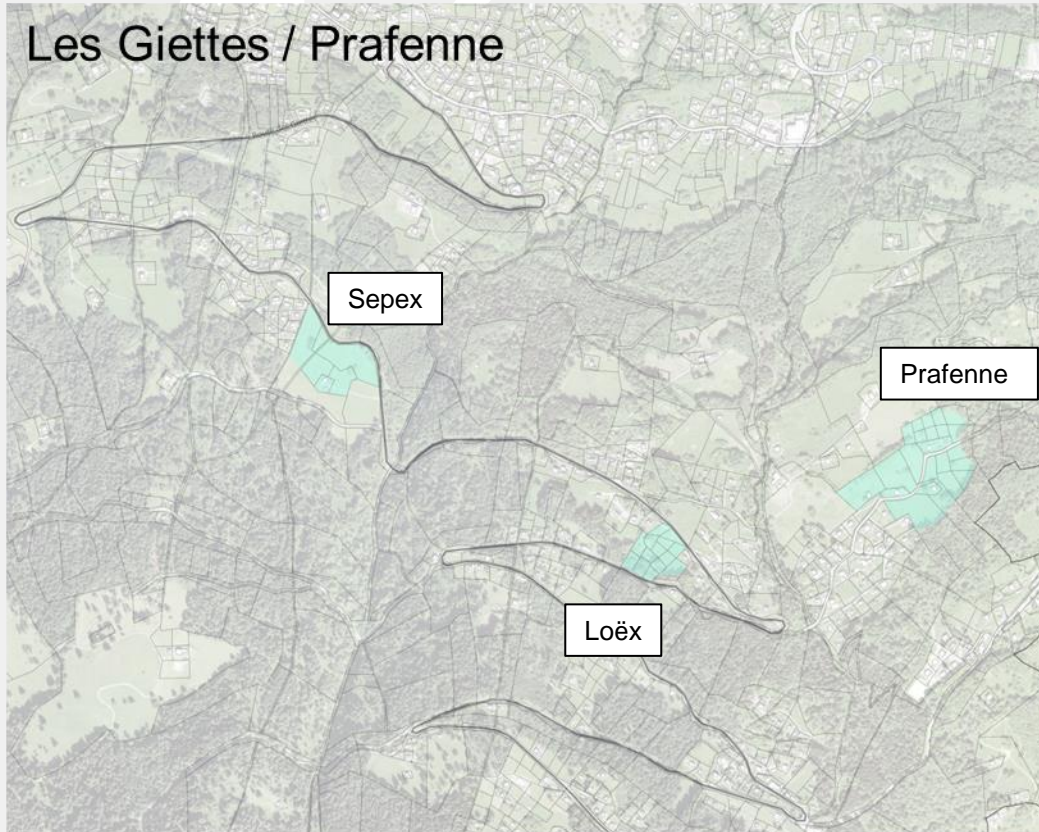
Mise en conformité de zone le long du Rhône



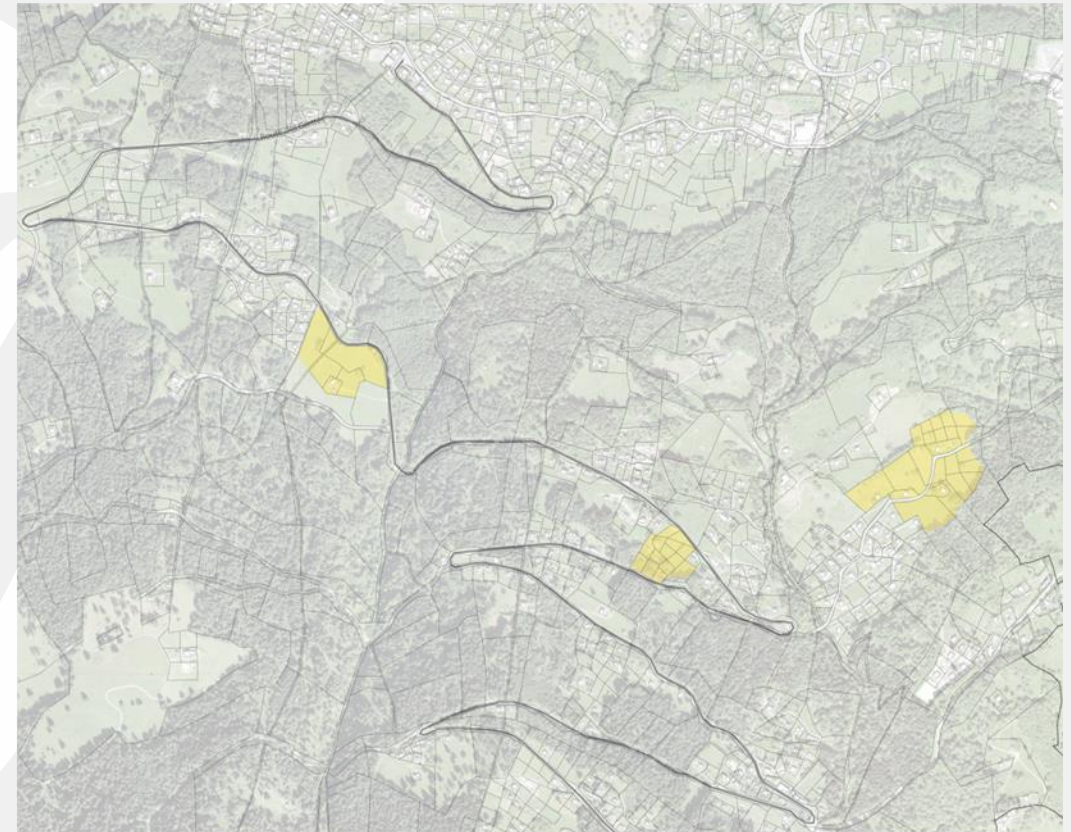
- Modification de la zone inculte en aire forestière et zone nature.
- Saisir cette révision globale du PAZ pour mettre en conformité certains secteurs.

Aire forestière et zone nature

Retour en zone agricole des zones d'affectation différées sur le territoire de montagne

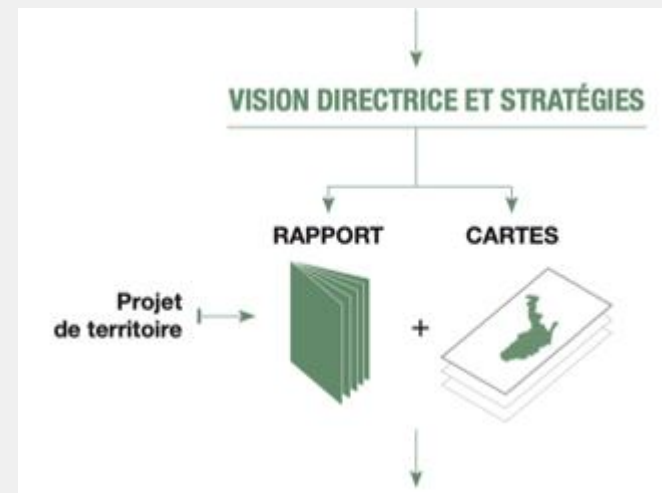


Zone d'affectation différée



Zone agricole II

Stratégie 2 : Tisser le territoire via une mise en réseau des espaces publics et ouverts



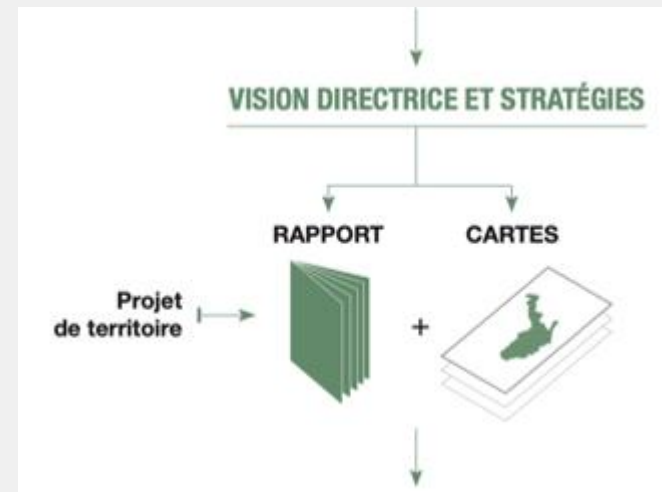
La requalification des espaces publics et ouverts et leur mise en réseau a pour buts de :

- Garantir des espaces de rencontre au sein du tissu bâti.
- Favoriser un réseau de mobilité douce agréable et sécurisé.
- Connecter les polarités communales et les lieux d'intérêts.
- Garantir une proximité des services à la population.
- Permettre une ville perméable et des courtes distances.

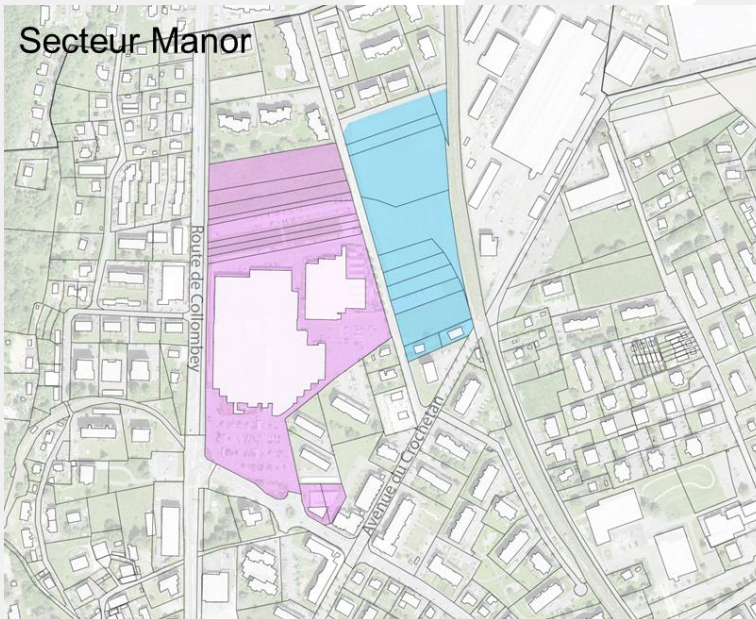
Stratégie 3 : Habiter à Monthey, mener une densification mesurée et qualitative

Afin de concentrer l'urbanisation et d'éviter le mitage du territoire, cette stratégie vise à :

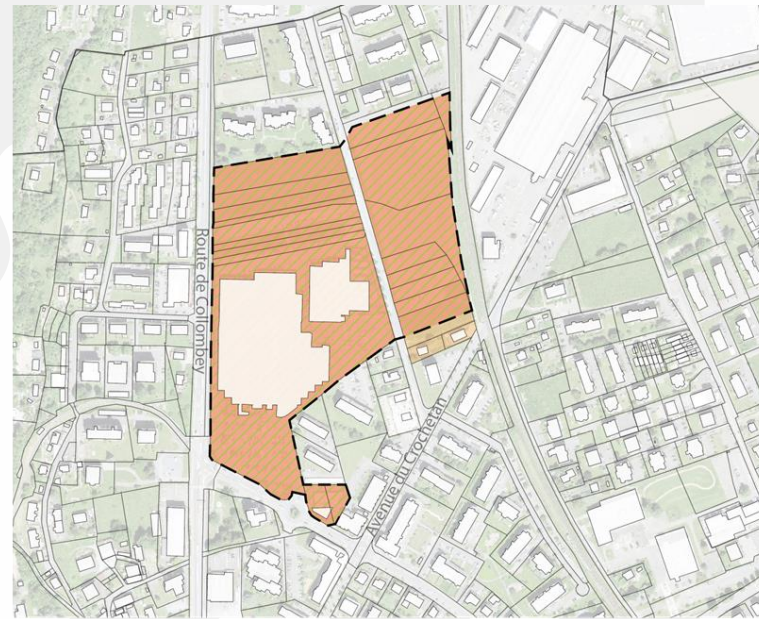
- Renforcer les pôles de développement stratégique.
- Développer la ville sur la ville au gré des opportunités.
- Permettre le développement du coteau de manière qualitative.
- Permettre un développement touristique et respectueux de l'environnement du territoire de montagne.



Renforcer les pôles stratégiques de développement



Secteur Manor
Zone centre d'achat et zone mixte



Zone mixte qualitative avec périmètre de zone à aménager

- Création d'un pôle fort à proximité de la future halte AOMC.
- Complémentarité au centre ville.

Renforcer les pôles stratégiques de développement



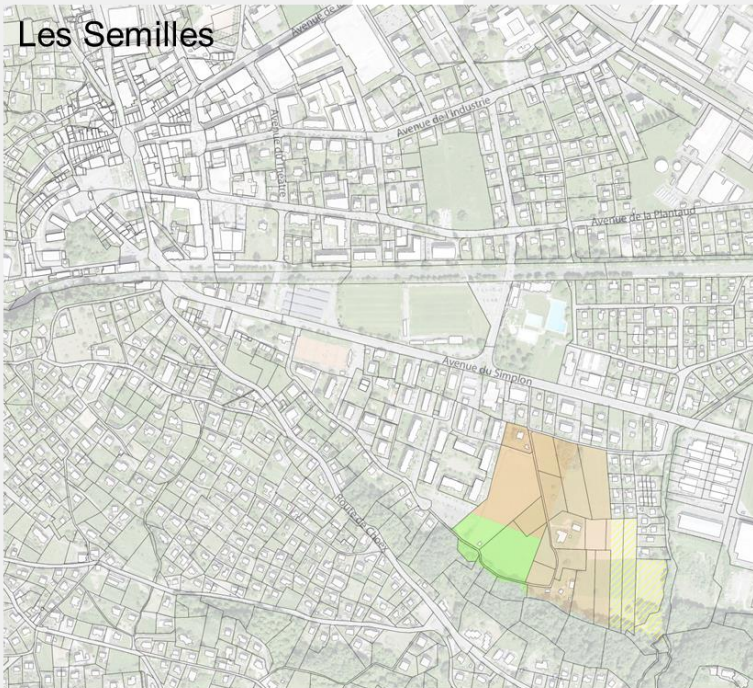
Zone industrielle



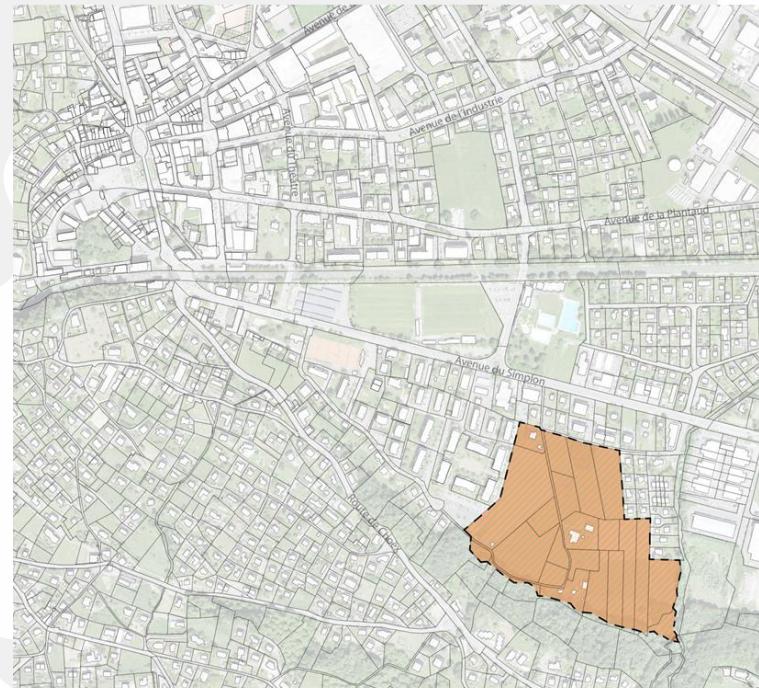
Zone mixte qualitative avec périmètre de zone à aménager

- Création d'un pôle fort à proximité de la future halte AOMC.
- Conserver toutes possibilités de développement.

Renforcer les pôles stratégiques de développement



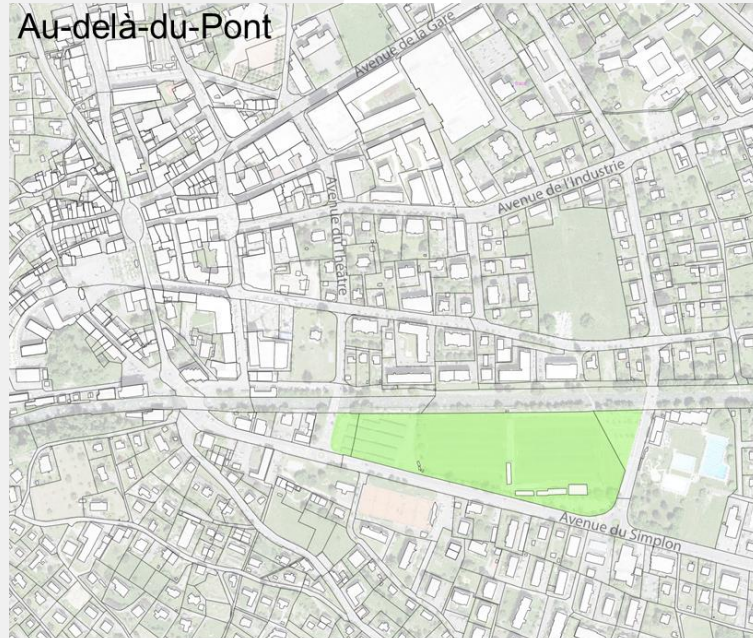
Zones d'habitation



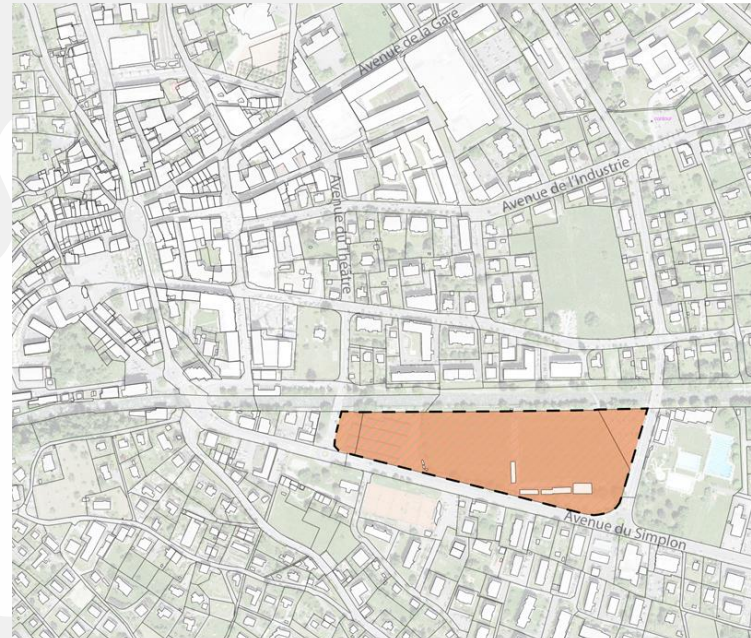
Zone mixte qualitative avec périmètre de zone à aménager

➤ Construction d'un nouveau quartier exemplaire.

Renforcer les pôles stratégiques de développement



Zone de construction et installation d'intérêt public



Zone mixte qualitative avec périmètre de zone à aménager

➤ Construction d'un nouveau quartier exemplaire.

Densifier la ville sur la ville, au gré des opportunités



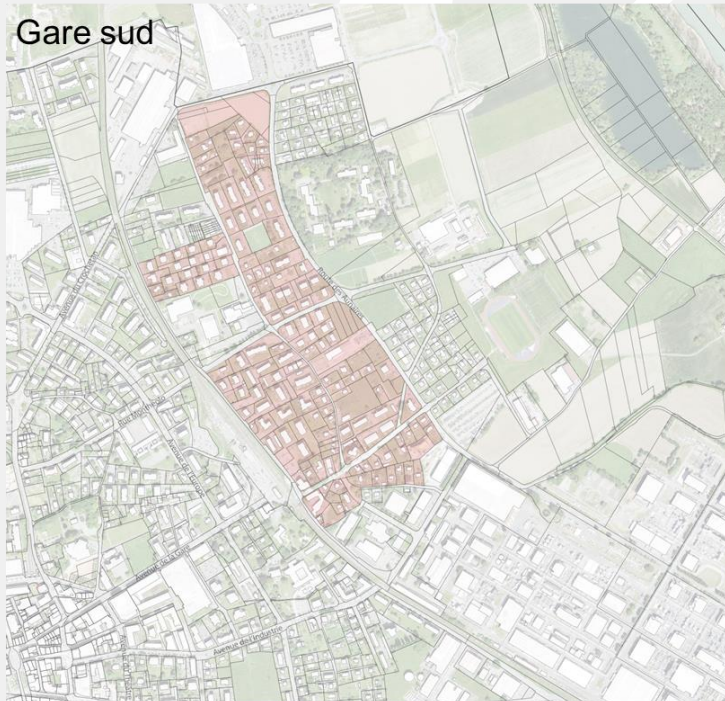
Zone d'habitation collective



Zone mixte d'habitation collective et qualitative

➤ Une densification vers l'intérieur au gré des opportunités.

Densifier la ville sur la ville, au gré des opportunités



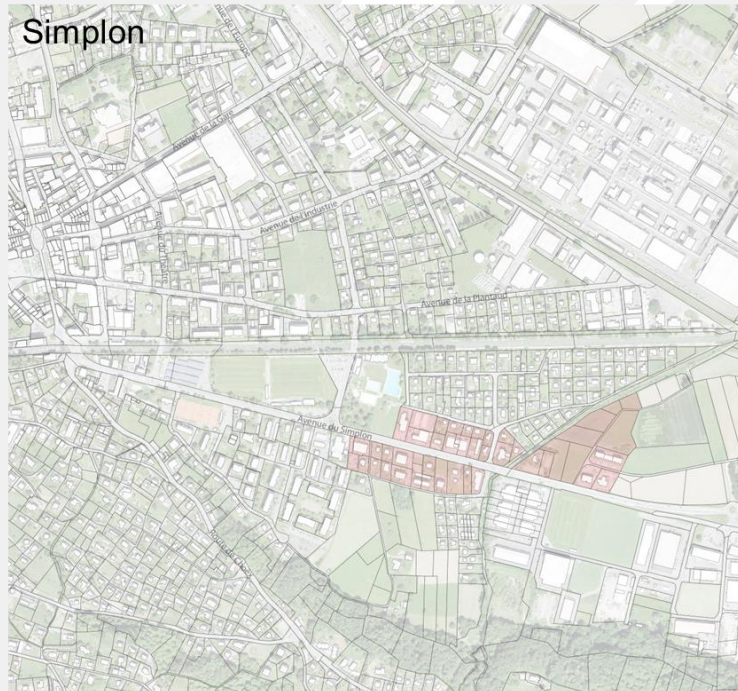
Zone d'habitation collective et zone d'habitation individuelle dense



Zone d'habitation collective et qualitative

➤ Une densification vers l'intérieur au gré des opportunités.

Densifier la ville sur la ville, au gré des opportunités



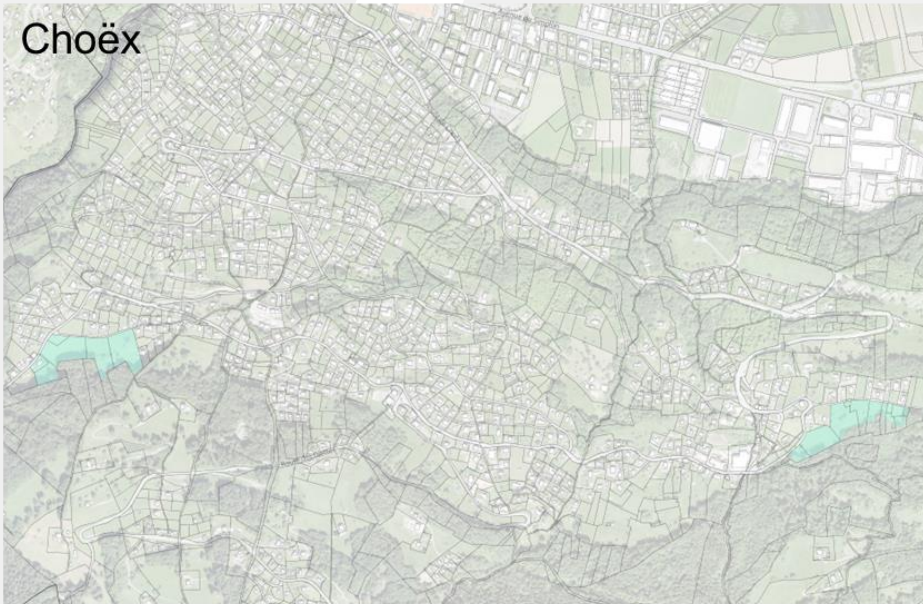
Zone d'habitation collective



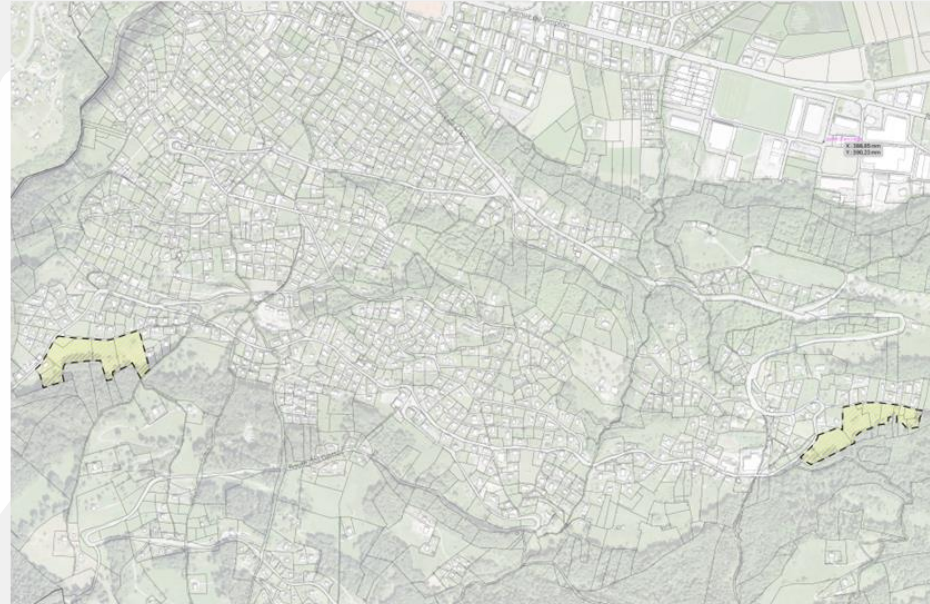
Zone d'habitation collective et qualitative

➤ Une densification vers l'intérieur au gré des opportunités.

Permettre un développement qualitatif du coteau



Zone d'affectation différée



Zone d'habitation faible densité soumise à plan spécial

➤ Création de quartiers qualitatifs.

Permettre un développement touristique et respectueux de l'environnement



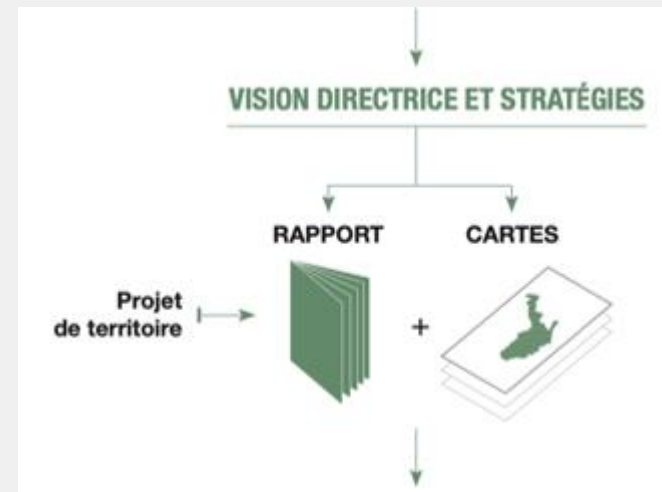
Zone d'affectation différée



Zone d'habitation faible densité soumis à plan spécial

- Création d'un pôle touristique compétitif.

Stratégie 4 : Renforcer l'attractivité économique



La Ville de Monthey a la volonté de renforcer son attractivité économique afin de maintenir son rôle de ville-centre du Chablais.

Cette stratégie a pour buts de :

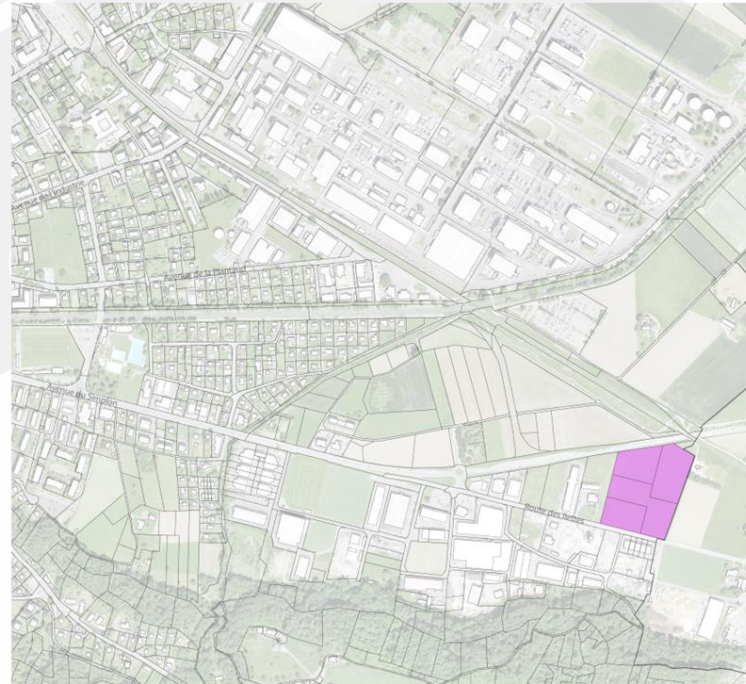
- Permettre le développement des zones industrielles et des zones artisanales à faibles nuisances.
- Permettre l'implantation de nouveaux pôles d'enseignements.

Développer la zone industrielle des Ilettes



Les Ilettes

Zone d'affectation différée

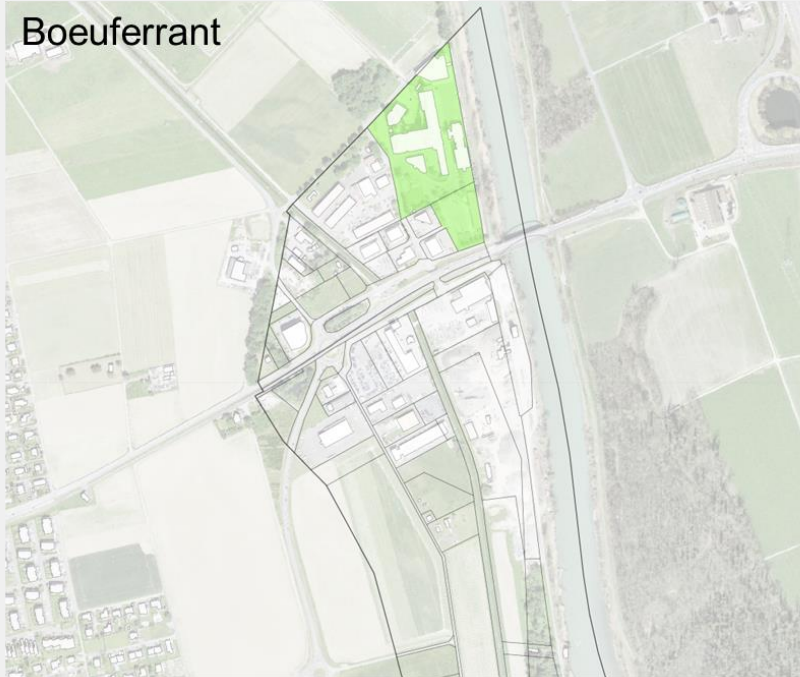


Zone industrielle

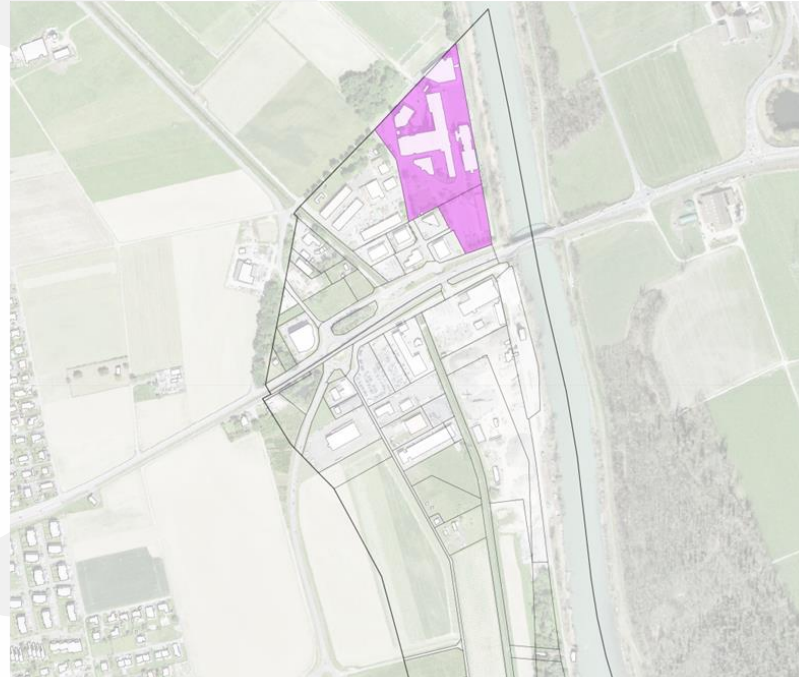


➤ Permettre un développement économique.

Permettre le développement de la SATOM



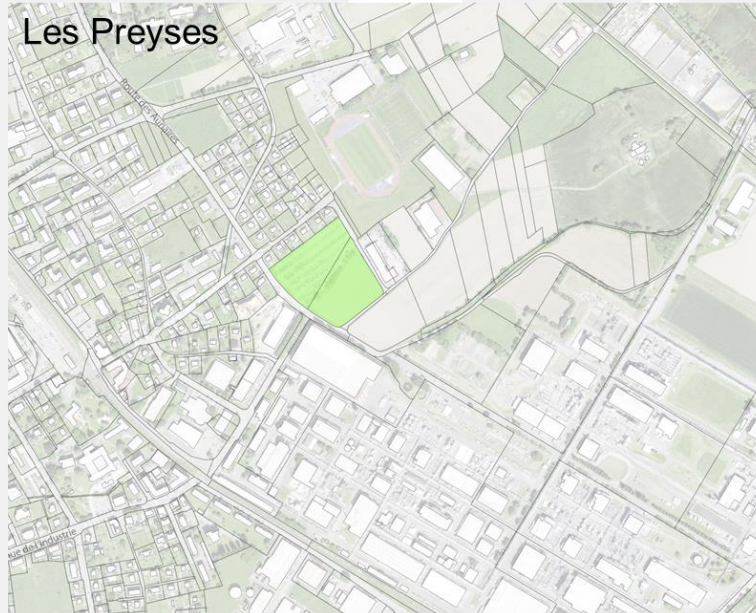
Zone de construction et installation d'intérêt public



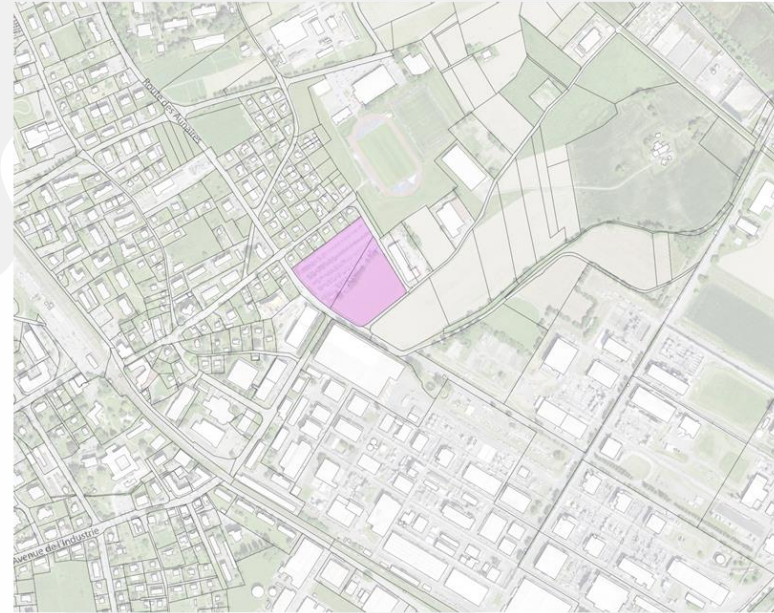
Zone industrielle

- Permettre le développement de la SATOM.

Favoriser des zones artisanales à faibles nuisances



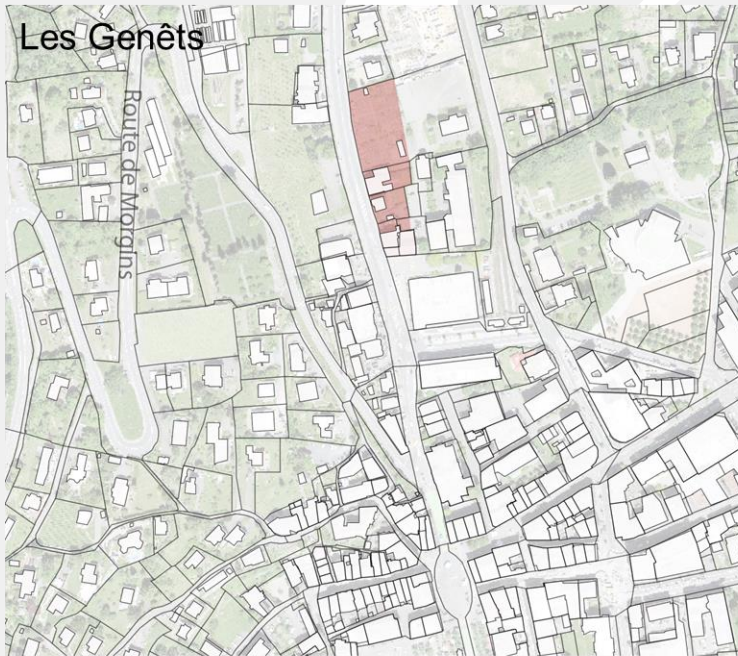
Les Preyses
Zone de construction et installation d'intérêt public



Zone artisanale

➤ Permettre un développement économique.

Permettre l'implantation de nouveaux pôles d'enseignements



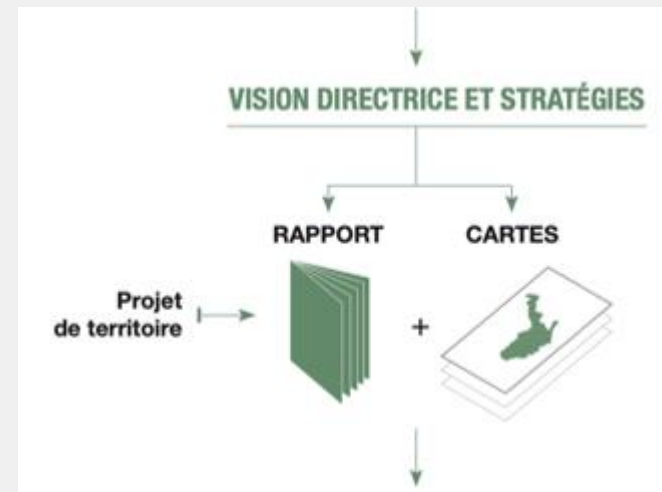
Zone d'habitation forte densité



Zone de construction et installation d'intérêt public

➤ Développer un pôle d'enseignements à proximité des structures existantes.

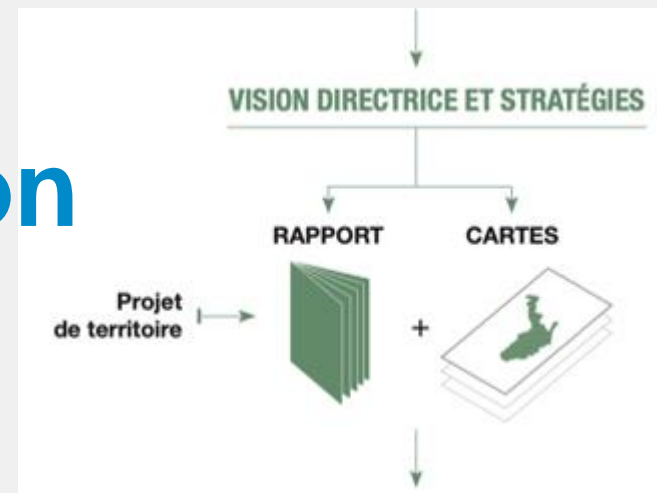
Stratégie 5 : Développer un réseau multimodal attractif et renforcé



La stratégie de mobilité accompagne l'évolution future du tissu bâti. Elle a pour but de:

- Renforcer et sécuriser les itinéraires mobilité douce.
- Renforcer les transports publics, notamment vers les coteaux et le territoire de montagne.
- Apaiser le réseau des transports individuels motorisés.
- Créer des zones modérées .

Stratégie 6 : Promouvoir la transition énergétique et favoriser les ressources renouvelables



Visant à répondre aux objectifs de développement durable de l'agenda 2030 du Valais, la Commune de Monthey promeut la transition énergétique et favorise les ressources renouvelables. Cette stratégie a pour buts de :

- Favoriser des constructions exemplaires en termes de durabilité.
- Inciter les entreprises et particuliers au raccordement au chauffage à distance de la SATOM.
- Sensibiliser les entreprises et les particuliers à la transition énergétique.

Poursuivre le raccordement au chauffage à distance de la SATOM



Travaux en cours - Raccordement de l'UAPE au CAD de la SATOM

Des bâtiments communaux exemplaires accélérant la transition énergétique



Inciter la population via un programme de subventions



Synthèse

La stratégie d'avant-projet de révision du PAZ a pour buts de :

- Préserver les surfaces agricoles et les espaces naturels.
- Insérer d'avantage de qualité au sein du tissu bâti.
- Reconvertir les secteurs stratégiques de développement.
- Renforcer qualitativement les zones d'activités économiques.
- Densifier qualitativement la ville sur la ville.
- Préserver le patrimoine arboré et le patrimoine bâti.

Suivra: la révision du RCCZ.

Vous avez la possibilité de vous exprimer sur l'avant-projet de révision du PAZ en cours via :

- Le coupon de la brochure envoyée en tout ménage
- L'adresse suivante : ubc@monthey.ch
- Un courrier adressé au conseil municipal



Merci de votre attention

Dossier consultable sur:

www.monthey.ch/amenagementduterritoire



En collaboration avec MALNATI GHISALBERTI SELLA
urbanistes architectes sa
mgs